

DELAIS ET DOCUMENTS A REMETTRE – CCTP – LOT 3 : FOURNITURE

DELAIS		
Art. CCTP	Objet	Délais
Art. 4.3 (Demande de devis)	Demande de devis	Le titulaire doit répondre à toute demande de devis dans un <u>délai maximum de 5 jours ouvrés</u> à compter de l'émission de la demande. <i>NB : Toute demande de devis faite par le pouvoir adjudicateur prendra la forme d'un écrit.</i>
Art. 5.5 (Planification des livraisons)	Délais de livraison	<u>Fixé dans l'offre du titulaire</u> ou à défaut, <u>10 jours ouvrés maximum</u> à compter de la réception du bon de commande (ou de toute autre demande écrite en cas d'urgence).
Art. 5.6.2 (Reliquats)	Article(s) manquant(s) lors de la livraison initiale	Ils sont livrés automatiquement dans un délai de <u>5 jours ouvrés maximum</u> à compter de la livraison initiale, sauf exceptions justifiées et acceptées par l'établissement.
Art. 5.6.3 (Rupture de livraison)	Hypothèse où un produit commandé ferait l'objet d'une rupture de stock entraînant un délai de livraison supérieur à 5 jours ouvrés maximum à compter de la livraison initiale	Obligation d'information écrite au pouvoir adjudicateur.
Art. 5.6.5 (Reprises)	Hypothèse où la quantité et/ou la qualité des articles livrés ne sont pas conformes aux stipulations du marché et/ou de la commande	La reprise de ces articles s'effectue avec un bon de reprise émis par le titulaire, dans un délai de <u>10 jours ouvrés</u> à compter de la constatation de non-conformité.
DOCUMENTS A REMETTRE		
Art. 5.7.2 (Bon de livraison)	Bon de livraison	Un bon de livraison détaillé par commande et valorisé au détail est établi en deux exemplaires ou plus selon les besoins. Ils sont délivrés au moment de la livraison.
Art. 7 (communication et suivi de la prestation)	Rapport d'activité annuel	A remettre dans les délais indiqués par le pouvoir adjudicateur.